



BIENVENUE

MAISON JEANNE D'ARC



ORDRE DE MALTE
FRANCE

BIENVENUE À LA MAISON JEANNE D'ARC



Chers résidents, chères familles,

Bienvenue au sein de notre établissement, un lieu où nous avons à cœur d'offrir à chacun ce que la « maison a de meilleur ». Forts de l'engagement de l'Ordre de Malte, nos valeurs hospitalières et notre éthique catholique guident notre mission quotidienne : soigner, accompagner et être présents auprès de chacun d'entre vous, dans toutes les dimensions de votre parcours.

Notre équipe professionnelle, dédiée et qualifiée, s'engage à offrir des soins et des services de qualité, dans le respect de la dignité et des besoins spécifiques de chaque résident. Ce travail est renforcé par l'implication de nos bénévoles créant des moments de partage et de convivialité qui enrichissent la vie de notre établissement.

Sensibles aux aspirations de chacun et à la recherche de réconfort et de sérénité qu'ils offrent, nous proposons que ceux qui le souhaitent puissent accéder, librement, à des espaces et des temps de recueillement, ainsi que des célébrations religieuses, ouvertes à tous - nos résidents, leurs proches ou nos personnels soignants.

Votre confiance nous honore, et nous sommes fiers de cheminer à vos côtés.

Cédric CHALRET du RIEU, Président de l'Ordre de Malte France

LE MOT D'ACCUEIL

Madame, Monsieur,

Vous avez décidé d'être accueilli(e), seul(e) ou accompagné(e) de votre famille, dans notre établissement qui devient votre maison. Nous vous remercions de votre confiance et nous vous souhaitons la bienvenue au sein de la Maison Jeanne d'Arc.

Afin de vous accompagner dans cette arrivée, les professionnels seront particulièrement à votre écoute pour faciliter votre installation et vous donneront toutes les informations nécessaires.

Toutes les équipes et moi-même sommes à votre disposition pour répondre aux questions que vous pourriez vous poser.

Notre objectif est de créer un environnement où chacun peut s'épanouir, développer ses compétences et vivre une vie pleine de sens. Nous croyons fermement en la dignité de chaque personne et en sa capacité à contribuer de manière significative à notre société.

L'équipe dévouée qui compose notre établissement est là pour vous accompagner tout au long de votre séjour. Nous mettons tout en œuvre pour offrir des services de qualité, adaptés à vos besoins individuels, et pour favoriser votre autonomie et votre bien-être.

Bienvenue dans notre établissement,

La Direction

04

CONNAITRE
L'ORDRE DE MALTE
FRANCE

08

DÉCOUVRIR LA
FOYER SAINT-JEAN
DE MALTE

11

CONDITIONS
D'ADMISSION

12

LES
PROFESSIONNELS

18

VOS DROITS

21

LA SÉCURITÉ

22

LA POLITIQUE
QUALITÉ

24

INFORMATIONS
COMPLÉMENTAIRES



Émanation française d'une institution caritative quasi millénaire, l'Ordre de Malte France est une **association catholique hospitalière**, qui place la **Charité** au cœur de son engagement. Elle agit ainsi auprès des plus fragiles à travers des initiatives de terrain dans les secteurs de la solidarité, de la santé, du médico-social, et du secourisme. Reconnue d'utilité publique depuis 1928, l'association est également **agrée de sécurité civile**. L'Ordre de Malte France intervient en France et dans 36 pays avec un budget d'environ 92 M€, 2 000 collaborateurs, et grâce à un réseau de 13 900 bénévoles.

En France, dans près de
102 délégations,
43 UDIOM*
13 établissements et
services sanitaires et
médico-sociaux

À l'international,
dans **plus de 30** pays
(Afrique, Asie
et Moyen-Orient)

* Unités départementales d'intervention de l'Ordre de Malte / Chiffres 2024

EN CHIFFRES



Plus de **2 000** collaborateurs impliqués au quotidien dont plus de **800** en France



Près de **13 900** bénévoles engagés dans l'action



Plus de **40 500** jeunes mobilisés avec enthousiasme et générosité dans les collectes de denrées alimentaires et de produits d'hygiène



Près de **80 000** donateurs dont la fidélité nous permet de mener à bien nos missions



92,6 millions d'euros dont **22** millions d'euros issus de la générosité du public



Mais aussi de nombreux bienfaiteurs qui ont fait un legs et/ou ont souscrit une assurance-vie



Un réseau d'entreprises et de fondations partenaires qui nous font confiance et nous accompagnent dans nos projets

Chiffres 2024

EN MÉTROPOLE, EN OUTRE-MER ET DANS PLUS DE 30 PAYS, L'ORDRE DE MALTE FRANCE CONSTRUIT SA SINGULARITÉ À TRAVERS :



Une action de proximité pour **lutter contre la précarité** : en allant au-devant des personnes les plus isolées (maraudes, dispositif Soli'Malte, petits déjeuners, accueils de jour, hébergements d'urgence...)



Une stratégie avancée, **à l'international**, en allant au-devant des personnes les plus vulnérables, (en offrant l'accès aux soins, ou encore en tant qu'acteur de référence en matière de santé materno-infantile, de lutte contre la lèpre ou la fistule obstétricale...)



Une **action de secourisme reconnue** : association agréée de sécurité civile, l'Ordre de Malte France assure des dispositifs prévisionnels de secours ainsi qu'un soutien aux populations lors de situations d'urgence (catastrophes naturelles, attentats...)



Une force de l'engagement dans les **établissements et services sanitaires et médico-sociaux** à travers la France, avec un accompagnement individualisé.

L'ORDRE DE MALTE

L'Ordre de Malte France, association loi 1901, est le **prolongement caritatif des missions de l'Ordre souverain de Malte sur le terrain en France.**

L'Ordre souverain de Malte est une des institutions les plus anciennes de la civilisation occidentale et chrétienne. **Ordre religieux et laïc de l'Église Catholique depuis 1113** et sujet de droit interna-

tional, il entretient des relations diplomatiques avec plus de cent États ainsi qu'avec l'Union européenne et jouit d'un statut d'observateur permanent aux Nations unies. Il est neutre, impartial et apolitique.

L'Ordre souverain de Malte est aujourd'hui actif dans plus de 130 pays, se dédiant aux personnes dans le besoin à travers des **activités médicales, sociales et humanitaires.**

« *Tuitio fidei et obsequium pauperum* * »

* Fortifier, défendre et témoigner de la foi, servir les pauvres et les malades en qui est reconnu le Seigneur lui-même



LE SAVIEZ-VOUS ?

L'Ordre souverain de Malte entretient des relations diplomatiques avec plus de 130 pays. Il dispose même d'un siège d'observateur permanent auprès des Nations unies, de la Commission européenne et d'autres organisations internationales.



Ordre Souverain de Malte

Relations diplomatiques avec les pays et les organisations internationales, dont :



Relations avec les Associations nationales, en France :



Création de l'Hôpital de Jérusalem : la communauté des Hospitaliers soigne les malades et recueille les indigents sans « distinction de religion, d'origine ou d'âge ».

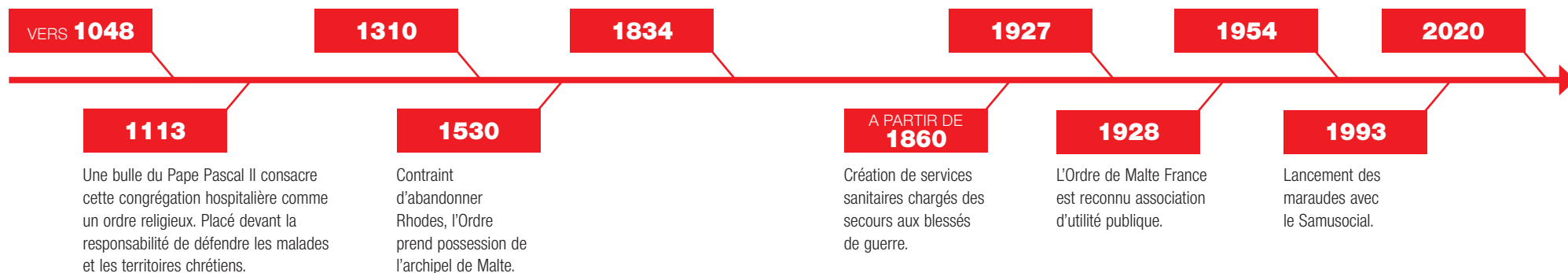
Après le départ des Chrétiens de Terre Sainte, l'Ordre s'établit à Rhodes et acquiert une souveraineté territoriale.

L'Ordre de Malte s'installe à Rome, peu après avoir été chassé de l'île de Malte par les troupes de Bonaparte.

Création de l'association « OEuvres Hospitalières Françaises de l'Ordre de Malte », dites « Ordre de Malte France ».

Création de la Journée Mondiale des Lépreux.

Création de Soli'Malte : mobilisation des équipes pour venir en aide aux plus fragiles face à l'explosion de la précarité lors de la pandémie de la Covid-19.





HISTOIRE

La **Maison Jeanne d'Arc** est un établissement médico-social de type foyer de vie. Par définition, il s'agit d'un établissement qui accueille des personnes adultes reconnues comme handicapées, ne pouvant pas travailler en structures protégées et n'ayant pas l'autonomie minimale pour vivre dans la cité. La Maison Jeanne d'Arc est placée sous la compétence tarifaire du Conseil Départemental de l'Essonne.

La **Maison est gérée par l'Ordre de Malte France**, association à but non lucratif, reconnue d'utilité publique.

L'agrément de l'établissement fixe à 48 places sa capacité d'accueil. Elles sont réparties comme suit :

- 42 places en internat.
- 6 places en accueil de jour.

LE BÂTIMENT

La Maison Jeanne d'Arc est constituée de plusieurs bâtiments datant de différentes époques. Ils sont, pour partie, issus d'un ancien dispensaire (en pierre meulière). Deux bâtiments d'architecture plus récente datent de 1992 et de 2006. Ces derniers abritent les unités d'hébergements. **La surface totale de l'établissement est de 2 180m².**

Située à quelques mètres du bâtiment principal, le bâtiment Sainte Fleur fait partie intégrante de la Maison Jeanne d'Arc.



La Maison Jeanne d'Arc avec :

- L'unité Soleil d'Or, où se trouvent 16 chambres.
- La Maison Bleue, où se trouvent 6 chambres.
- L'espace administratif.
- 7 salles dédiées aux activités. Elles sont organisées en fonction de leur objet : salle Esthétique, salle Arts Plastiques, Musique, Jeux, Snoezelen, Nature et Psychomotricité/ Salle de sport.
- La cuisine centrale.
- La lingerie.
- L'espace dédié à l'accueil de jour.

La Maison Sainte Fleur :

- Sur 3 niveaux, le 1er et le 2eme étage accueillent 20 chambres au total. Chaque étage est constitué d'une tisanerie servant de lieu de repas, et d'un salon.
- Au RDC une grande salle d'activités, polyvalente. Cette salle permet les échanges avec les autres unités, en l'occurrence pour le sport, la musique...
- Le bureau de la coordonnatrice, et une salle d'activité permettant aussi l'accueil des familles.

VOTRE CHAMBRE

Votre accueil s'effectuera **en chambre individuelle équipée d'un mobilier adapté**.

Vous **pouvez aménager votre chambre comme vous le souhaitez** : cadres, meubles d'appoints ... Nous vous conseillons vivement de le faire afin de vous sentir comme chez vous. L'aménagement devra être compatible avec la superficie affectée, la sécurité et l'organisation des soins tant pour vous que pour les professionnels.

LES MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DE LA MAISON JEANNE D'ARC

Afin d'assurer un accompagnement de qualité, qui répond à vos besoins et vos souhaits, la Maison Jeanne d'Arc a à cœur que vous vous sentiez chez vous. **La liberté individuelle est le principe de notre accompagnement, en accord avec la vie en collectivité.**

La Maison Jeanne d'Arc vous propose de vous accompagner en fonction de vos capacités, de vos souhaits, pour vivre dans un lieu qui se veut ouverte sur la ville et la société.

La Maison œuvre afin de :

- Favoriser l'autonomie, la relation aux autres et la citoyenneté.
- Assurer une qualité de vie et votre libre choix.
- Assurer un accompagnement médical, social, psychologique.
- Être attentif à vos besoins.
- Permettre à la personne de jouer l'ensemble de ses rôles sociaux et de prendre sa place d'adulte (au sein de l'établissement, de la cité, de sa famille).
- Garantir votre intimité.

Pour se faire, une équipe de professionnels formés **accompagne et soutient la personne** accueillie dans :

- L'ensemble des actes de la vie quotidienne (habillage, repas...)
- L'ensemble des activités
- L'adaptation de l'environnement à ses besoins spécifiques
- La gestion des comportements problématiques

Chaque professionnel de la Maison Jeanne d'Arc place **la personne au centre de ses préoccupations** dans le respect de toutes les étapes de la vie et pour le bien commun.

FORMALITÉS D'ADMISSION

Vous avez 18 ans révolus et disposez d'une décision d'orientation en foyer de vie émise par la Commission des Droits à l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH).

La demande d'admission se fait directement sur la plateforme «ViaTrajectoire», ce qui permet de mutualiser les demandes auprès de plusieurs établissements en complétant un seul dossier unique, en le modifiant au besoin mais également de suivre l'avancée des différentes demandes en temps réel.

ORGANISATION DE L'ADMISSION

Dans la mesure des places disponibles et des possibilités d'accueil, nous vous proposerons **un rendez-vous de pré-admission**. Celui-ci aura pour objectifs de faire connaissance avec votre entourage, d'évaluer vos besoins, souhaits... de manière à mettre en place les meilleures conditions d'accueil pour votre arrivée.

Ce sera également le moment de **visiter l'établissement et de rencontrer les professionnels** présents. Les principales règles de vie quotidienne définies dans le règlement de fonctionnement vous seront présentées de manière adaptée à votre compréhension.

L'admission sera définitive **après la signature du contrat de séjour** et de la prise de connaissance du règlement de fonctionnement de l'établissement.

Le professionnel référent

Un professionnel référent vous sera dédié. Il sera votre interlocuteur privilégié (pour vous, votre famille et/ou représentant légal). Il a pour mission de centraliser les éléments relatifs à votre projet de vie personnalisé.

LES PROFESSIONNELS

Au sein de la Maison Jeanne d'Arc, les **professionnels suivants vous accompagneront** (excepté en cas de vacance de poste). Les effectifs professionnels de l'établissement peuvent varier en fonction du contrat signé avec l'autorité de tutelle.

- **Direction**
- **Chef de service**
- **Pôle paramédicale** : psychologue, infirmière diplômé d'état, psychomotricienne.
- **Pôle éducatif et de soin** : AES (jour et nuit), moniteur éducateur, éducateur spécialisé, éducateur sportif.
- **Pôle hébergement** : agent de cuisine, agents d'entretien des locaux, agents technique, agents de lingerie.

Par ailleurs, des professionnels libéraux et bénévoles peuvent intervenir sur l'établissement (kinésithérapeute, médecin, masseur...) mais vous pouvez continuer d'être suivi par des professionnels extérieurs, auxquels vous étiez habitué (votre médecin traitant, pédicure, kinésithérapeute ...). Afin d'assurer la coordination de votre parcours de soin, les informations seront à transmettre à l'infirmière de l'établissement (ordonnances, compte rendu ...).

L'organigramme de l'établissement est à votre disposition, vous pouvez le demander au secrétariat.



LES MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT

L'établissement est ouvert 365 jours par an.

Vous trouverez ci-dessous **le déroulement d'une journée type** :



DU LUNDI AU VENDREDI

Le lever s'échelonne à partir de 8h.

Le petit déjeuner se déroule au sein des unités.

Les toilettes qui s'en suivent se répartissent entre le matin et le soir.

De 10h00 à 12h00, des activités sont proposées de manière individuelle ou collective, en interne ou à l'extérieur. Elles figureront dans le projet de vie personnalisé.

Le déjeuner se déroule de 12h15 et 13h15. Un temps de repos est prévu ensuite jusqu'à 14h00.

Un second temps d'activités est organisé entre 14h00 à 16h00.

Une collation de milieu d'après-midi marque la transition avant le retour sur l'unité en seconde partie d'après midi.

Le temps du dîner est compris entre **19h00 et 20h00**.

L'heure du coucher, au rythme de chacun, **début**e à partir de **20h30**

REPÉRAGES SPACIAUX TEMPORELS

Les différents environnements sont organisés de manière à répondre aux besoins de la personne accueillie :

- **Immuabilité** : le planning d'activités annuel est fixe, des ajustements peuvent être apportés au cours de l'année en fonction des besoins.
- **Prévisibilité** : des emplois du temps individuels sont institués, chaque jour, le personnel en service est repéré sur un tableau d'affichage.

VOTRE PROJET PERSONNALISÉ D'ACCOMPAGNEMENT

Le Projet Personnalisé d'Accompagnement, élément du contrat de séjour, **fonde l'action quotidienne de chaque personne accueillie et des équipes.**

Il concilie à la fois **demande personnelle, développement de l'autonomie fonctionnelle et construction de soi.** Il se décline sous forme d'activités et d'ateliers, de parcours personnalisés, construits en collaboration avec l'animateur.

Ces activités peuvent être de nature éducative, sportive, ludique, culturelle et thérapeutique. Le résident peut participer à la réunion de projet.

Définir avec vous **les activités que vous souhaitez réaliser et quelles acquisitions sont à mener** constitue le travail de l'équipe pluridisciplinaire qui assure l'élaboration, l'évaluation et le suivi des projets personnalisés d'accompagnement, aux côtés de la coordinatrice et du chef de service.

Le Projet Personnalisé d'Accompagnement porte sur la valorisation de la personne, la recherche et le soutien de l'expression, l'autonomisation, la responsabilisation, le plaisir. Il est **construit en collaboration avec vous et votre famille**, si vous le souhaitez. Les activités et modalités d'accompagnement qui en découlent sont ajustées à vos besoins.



VOTRE PROJET DE SANTÉ

Les soins sont prodigués sous la responsabilité d'un **médecin généraliste.**

Votre **liberté est totale** sur le choix des intervenants médicaux et paramédicaux libéraux.

Le **professionnel infirmier de l'établissement est chargé du suivi quotidien** de votre état de santé. Il coordonne avec l'équipe éducative la délivrance des médicaments, la gestion des

rendez-vous médicaux, les examens et consultations...

L'établissement a passé plusieurs **conventions de partenariats.** Ceci afin de répondre aux nécessités individuelles.

Le personnel en **accompagnement direct** veille à la mise en œuvre des protocoles et conduites prescrits par des professionnels de santé.

VOTRE VIE SOCIALE

Les activités

La Maison Jeanne d'Arc est un lieu de vie agréable et convivial. Un programme hebdomadaire d'activités est affiché. Différentes activités existent et vous permettent de vous investir quotidiennement dans une activité individuelle ou collective.

Des ateliers pourront vous être proposés dans le cadre de votre projet personnalisé d'accompagnement. Ils sont choisis en fonction de vos souhaits et de vos besoins. Ils font l'objet d'une évaluation, dès que besoin, vous pouvez demander à ne plus y participer.

Des activités sont proposées en intérieur ou en extérieur.



Les visites

Il vous est possible de recevoir des visites dans les espaces de vie communs ou dans votre chambre.

Elles sont libres cependant afin de préserver la tranquillité et le rythme de vie de tous, des horaires sont mis en place.

Vous trouverez toutes les informations au sein du Règlement de Fonctionnement.

Les sorties

Les **sorties quotidiennes sont libres pour les personnes pouvant circuler seules**, sans risque ou contre-indication médicales. Nous vous demandons de nous prévenir en cas de rentrée tardive ou retard. Nous vous remercions de signaler votre sortie à l'accueil.

Votre famille

Elle joue un rôle important dans la vie de l'établissement et dans la qualité de votre séjour. L'instauration d'un climat de respect et de confiance mutuels est essentielle. **Nous impliquons les familles, notamment :**

- **En les invitant à partager le repas et à participer aux temps festifs** (café des familles, fête de l'été, repas de Noël).
- **A être présentes, si vous le souhaitez, à votre réunion de Projet Personnalisé d'Accompagnement.**

Vous trouverez toutes les modalités de vie au sein du Règlement de Fonctionnement qui vous sera distribué lors de votre accueil.



La restauration

La restauration est assurée par la cuisine centrale de l'établissement. Des commissions repas auxquelles participent l'infirmière, le prestataire alimentaire « Restalliance » et la Direction, garantissent la qualité continue de la prestation. Les résidents ont la possibilité d'y être représentés.

Restauration - horaires



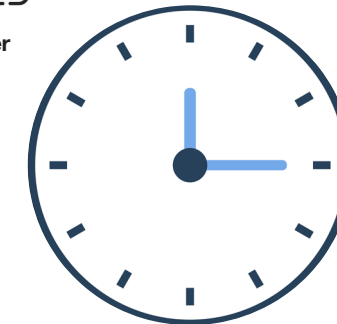
12h00 : Déjeuner

En salle à manger



De 8h00 à 9h30 : Petit déjeuner

Au sein des unités



À 16h : Collation

À partir de 19h : Dîner

Au sein des unités



À savoir

- Les menus sont affichés quotidiennement devant la cuisine.
- Des « repas améliorés » et des repas thématiques sont organisés.
- Des repas au restaurant sont également prévus.
- Si vous êtes sorti pour un rendez-vous médical extérieur, à votre retour, un repas vous sera préparé.
- Si votre état de santé le nécessite, vous pouvez prendre vos repas en chambre.

Les transports

L'établissement n'assure pas les transports, mais peut vous conseiller dans le choix des transporteurs qui interviennent déjà auprès des personnes accueillies de la maison.

VOS DROITS

Le respect de votre dignité, votre intégrité et votre vie privée est une priorité pour la Maison Jeanne d'Arc. Votre parole sera toujours écoutée et privilégiée.

Pour toute remarque, nous sommes à votre disposition et nous vous apporterons une réponse dans les meilleurs délais.

La liberté d'aller et venir

Le principe au sein de l'établissement est **la liberté d'aller et venir**. Cependant, il peut exister des restrictions, la libre circulation des personnes est réalisée dans la limite des capacités de ces dernières. Les modalités d'aller et venir sont précisées dans le Projet d'Accompagnement Personnalisé et sont réévaluées à échéances régulières et dès que besoin.

La personne de confiance

Lors de votre séjour au sein de la Maison Jeanne d'Arc, si vous ressentez le **besoin d'être accompagné** dans vos démarches, vous pouvez choisir dans votre entourage une personne pour vous assister, vous représenter, faire part de vos volontés, etc. N'hésitez pas à demander des informations à la direction.

La participation et l'expression des personnes et de leurs familles

Conformément à la réglementation en vigueur, l'établissement dispose d'un **Conseil de la Vie Sociale (CVS)** comprenant des représentants élus des résidents, familles et personnels. Ce dernier se réunit au moins trois fois par an. Les élus ont en charge de représenter les résidents et de les informer du fonctionnement de la structure : projet d'établissement, activités mises en œuvre, projets de travaux et nouveaux équipements, modification du règlement de fonctionnement. La liste des représentants élus est affichée à l'accueil. Vous pouvez prendre contact avec



eux, si vous le souhaitez.

Vous serez toujours sollicité pour **donner votre avis et votre accord** pour votre accompagnement

La liberté de la pratique religieuse

Quelle que soit votre confession, vous pouvez **vivre votre foi comme vous l'entendez** à la Maison Jeanne d'Arc. Par ailleurs, la ville de Vigneux sur Seine offre de nombreux lieux de culte et vous pouvez recevoir la visite du ministre de votre culte.

Vous pouvez mettre en pratique vos convictions (religieuses, philosophiques) dans le respect mutuel des libertés d'autrui. L'ensemble du personnel est tenu de respecter vos opinions et vos croyances.

Par ailleurs, **la Maison Jeanne d'Arc permet aux résidents de participer à des messes**, si vous le souhaitez, nous pouvons vous y accompagner.

Le recours à un médiateur

Toute personne accueillie au sein de la Maison Jeanne d'Arc peut faire appel, en vue de **l'aider à faire valoir ses droits**, à une personne qualifiée. La liste est à votre disposition à l'accueil de l'établissement.

Par ailleurs, si un différend devait arriver entre l'établissement et vous, il existe la possibilité de recourir à un **médiateur**.

La **médiation** est un processus structuré reposant sur la responsabilité et l'autonomie des participants, qui, volontairement, avec l'aide d'un tiers neutre, impartial, indépendant et sans pouvoir décisionnel ou consultatif, favorise, par des entretiens confidentiels, l'établissement et/ou le rétablissement des liens, la prévention et le règlement des conflits. La médiation ne s'impose pas, elle sera choisie par les deux parties.

La protection de vos données personnelles

En séjournant au sein de l'établissement, vous allez nous **donner accès à un certain nombre d'informations vous concernant, ainsi que votre famille**, qui vous sont propres et vous identifient : nom, prénom, numéro de sécurité sociale, profession... Vous avez donc des droits pour vous assurer que ces données sont **utilisées à bon escient afin de respecter votre personne et votre vie privée**. Ces droits vont vous permettre de garder la maîtrise de vos données. Ces données vont nous servir pour organiser votre accompagnement et nous assurer de votre sécurité. Nous avons le devoir d'en faire bon usage, tout en respectant ce pourquoi elles vous ont été demandées.

Toutes les informations nécessaires à votre accompagnement sont regroupées dans un **dossier**. Ce dossier qui contribue à la personnalisation de l'intervention des professionnels et à la qualité de votre accompagnement est informatisé. **Vous pouvez avoir accès à votre dossier** en faisant une demande écrite à l'attention du Directeur.

Dans le cadre de la réglementation en vigueur, des informations peuvent être partagées entre les professionnels pour proposer des réponses adaptées à vos besoins. **Le secret s'impose aux professionnels de santé**. Par ailleurs, les professionnels qui ont accès à ces informations sont soumis à la discrétion professionnelle.



Mon Espace Santé

Chacun bénéficie du service « **Mon espace santé** ». Ce service public permet à chacun de stocker et partager ses documents et données de santé en toute sécurité afin d'être mieux soigné.

- Pour en savoir plus sur les fonctionnalités de « Mon espace Santé » : <https://esante.gouv.fr/mon-espace-sante>
- Pour en savoir plus sur la protection des données : <https://www.monespacesante.fr/protection-donneespersonnelles>
- Pour en savoir plus sur son fonctionnement : contacter le 3422 (service gratuit + prix d'un appel)

L'équipe de soins de l'établissement alimentera et pourra consulter votre Espace Santé dans le cadre de la prise en charge, sauf opposition de votre part.

La protection des personnes sous tutelle

Les résidents qui ne parviennent plus à gérer les questions administratives et financières peuvent demander, eux-mêmes ou leurs proches, à bénéficier d'une **mesure de protection des majeurs**. Ces mesures ne les privent pas de leurs droits fondamentaux : elles n'ont d'effet que sur les aspects administratifs et financiers. Dans le cas où une situation difficile serait constatée, un signalement peut être fait auprès du Procureur de la République.

Le respect des dernières volontés

Les moments de **fin de vie** font l'objet de soins, d'assistance et de soutien adaptés, dans le respect de vos croyances et de vos convictions.

En cas de **décès**, votre famille ou votre représentant légal sont prévenus dans les plus brefs délais. Si aucune volonté particulière n'a été notifiée, les mesures nécessaires seront arrêtées conjointement avec votre famille, votre personne de confiance ou votre représentant légal.

L'établissement accompagne les personnes jusqu'à la fin naturelle de la vie. L'Ordre de Malte France forme les professionnels et les bénévoles de toutes ses structures à l'accompagnement de fin de vie pour la mise en œuvre d'une **authentique démarche palliative**.

Le saviez-vous ?

Vos données à caractère personnel seront :

- Traitées de manière licite, loyale et transparente
- Collectées dans un but précis (= finalité)
- Limitées au strict nécessaire
- Exactes et tenues à jour
- Conservées pour une durée déterminée en fonction de la réglementation
- Traitées de manière sécurisée

LA SÉCURITÉ

L'harmonie et le bon fonctionnement de la vie collective nécessitent le **respect des règles de vie commune**. Vous êtes invités, ainsi que les visiteurs, à lire attentivement le **règlement de fonctionnement** et les affichages et à vous conformer aux instructions qui y sont portées.

Par ailleurs, la **sécurité des personnes au sein de notre maison** est une de nos préoccupations principales.

Une **permanence 24h/24** (appel soignant, veille de nuit...) est assurée par la Maison Jeanne d'Arc dans la limite de la liberté de chacun.

Enfin, l'**espace extérieur** de l'établissement est clos et entièrement sécurisé.

Les locaux sont équipés de **détecteurs d'incendie** et de dispositifs de sécurité appropriés.

LA POLITIQUE QUALITÉ

La Maison Jeanne d'Arc s'engage à respecter les principes de la « charte des droits et libertés de la personne accueillie ». La Maison accorde une réelle importance à la lutte contre la maltraitance et s'engage auprès des personnes accompagnées et de leurs familles à en faire une préoccupation quotidienne. L'ensemble du personnel est sensibilisé et formé régulièrement aux situations à risque de maltraitance psychologique et physique.

L'établissement réalise une enquête « bienveillance ».

L'établissement recueille les événements indésirables auprès des professionnels, des résidents, les analyse et répond aux parties prenantes concernées.

L'établissement est engagé dans une démarche d'amélioration continue de ses pratiques professionnelles. Nous réalisons régulièrement une enquête de satisfaction, auprès des résidents et des familles.

Vous avez une plainte ou une réclamation, comment faire ?

- Vous pouvez vous adresser à l'accueil ou auprès d'un cadre de l'établissement
- Vous pouvez adresser votre réclamation par courrier/email à la direction de l'établissement
- Vous pouvez vous adresser aux membres du Conseil de la Vie Sociale
- Vous pouvez également nous adresser toute remarque ou suggestion
- L'établissement garantit le respect de l'anonymat pour toute plainte ou réclamation formulée

La Maison Jeanne d'Arc met en place de nombreuses actions pour promouvoir la bientraitance :

- Formation de l'ensemble du personnel sur les situations à risque de maltraitance psychologique et physique.
- Formalisation d'une procédure de signalement des situations de maltraitements.
- Diffusion des recommandations de bonnes pratiques.
- Rappel des peines encourues pour les professionnels maltraitants.

Si vous êtes témoin de négligence ou de maltraitance, ou si vous estimez en être victime, nous vous remercions par avance d'alerter le plus rapidement possible un professionnel ou la direction de la Maison.

Il existe également un numéro national dont le but est de lutter contre la maltraitance : **3133**

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

Assurance

L'établissement est assuré pour l'exercice de ses différentes activités, dans le cadre des lois et règlements en vigueur.

FIN DE VIE - DIRECTIVES ANTICIPÉES

Être bien entouré par ses proches et accompagné dans sa fin de vie est le désir de toutes les personnes accueillies dans nos établissements. Dans ces moments, chacun a besoin que toutes les souffrances ressenties soient correctement soulagées, et qu'une relation de confiance soit établie avec les soignants. Dans ce contexte, l'établissement prend en compte le bien-être psychologique, social et spirituel de la personne accueillie et de sa famille.

Le prendre soin, le respect de la dignité humaine et la protection de la vie jusqu'à sa fin naturelle est la vocation des établissements de l'Ordre de Malte France en tant qu'association catholique. **Cela implique le refus de toute assistance au suicide ou à l'euthanasie** en référence directe à la Nouvelle Charte des Personnels de Santé établie par le Conseil Pontifical pour les Personnels de la Santé publiée en 2021. Celle-ci précise notamment : « En phase terminale, la dignité de la personne se précise comme le droit à mourir dans la plus grande sérénité possible, et avec la dignité humaine et chrétienne qui lui est due. Protéger la dignité du mourir signifie respecter le malade dans la phase finale de sa vie en excluant soit d'anticiper la mort (euthanasie) soit de la retarder par l'« obstination thérapeutique déraisonnable » dite « acharnement thérapeutique ».

Réfléchir à ce que vous souhaitez jusqu'aux derniers instants de la vie devient un acte de lucidité et de courage. Pendant toute la durée de votre séjour, une personne désignée par la direction de l'établissement sera à votre disposition pour répondre à vos interrogations. Nous vous encourageons également à rédiger des directives anticipées et à désigner une personne de confiance qui sera là pour vous aider, vous soutenir et faire prévaloir vos volontés.

Par ailleurs, inscrit dans un réseau de soins palliatifs, notre établissement est en mesure de faire intervenir des professionnels qualifiés dont l'objectif est de veiller à la qualité de vie et de soulager les douleurs de toute nature. Les soins palliatifs sont une pratique du soin qui accepte la finitude et prend en charge le patient dans sa globalité, honorant sa dignité jusqu'à sa fin de vie. Ils peuvent intervenir très tôt dans l'évolution d'une maladie grave, s'attachant à soulager la douleur et les symptômes et à prendre en compte la souffrance sous toutes ses formes.



POUR VOUS REPÉRER

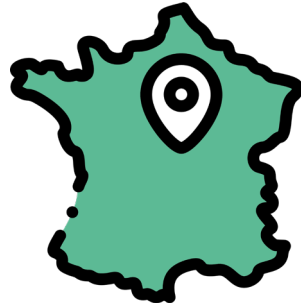
FOYER DE VIE JEANNE D'ARC : 1 Rue du Maréchal Leclerc 91270 Vigneux-sur-Seine

CONTACTS

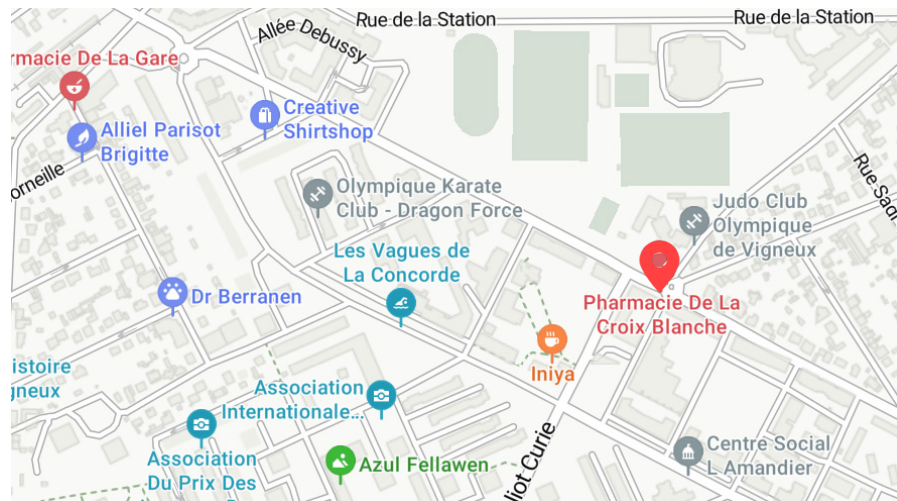
Tel : 01 69 40 56 56

Email : foyer.jeannedarc@ordredemaltefrance.org

Site internet : <https://www.ordredemaltefrance.org/>



PLAN



Transport et accessibilité

Arrêt : Gare de Vigneux-sur-Seine

Lignes :

Accueil physique et téléphonique :

ouvert de 9h00 à 13h00 puis de 14h00 à 17h00

NOTES :

NOTES :

NOTES :



ORDRE DE MALTE
FRANCE

42 rue des Volontaires - 75015 Paris 01 45 20 80 20

www.ordredemaltefrance.org

